



COMMISSION SPORTS DE NATURE

Séquence d'Information Formation du 17 03 2011 sur le thème du Développement durable.

Relevé de questionnement complémentaire.

Préambule

La séquence a respecté le déroulement prévu par l'équipe qui a construit cette séquence d'information – formation.

Toutefois, les questions reportées ci après peuvent, le cas échéant, compléter ce qui s'est dit lors des 3^{èmes} Assises du Sport dans l'Essonne sur le propos du Développement Durable. Elles sont, quelque part, un prolongement.

Les interventions se sont déroulées comme suit :

- A) Exploitation d'un questionnaire préparatoire à la séquence du 17 -03 - 2011,
- B) Présentation de l'outil « A D E R E », relatif à l'organisation d'un événementiel et conçu par l'échelon national de l' UFOLEP,
- C) Point sur le commun des disciplines Sports de Nature en Essonne.

Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une évaluation de la séquence du 17 03 2011 par rapport à ses objectifs majeurs d'auto information car cette évaluation n'aura de sens qu'une fois que les 3 modules auront eu lieu effectivement, ce qui n'est pas encore le cas.

I. L'exploitation du questionnaire.

Martial Tournier rappelle les 3 axes principaux du questionnaire, à savoir :

- la *dimension environnementale et écologique des pratiques*, à mieux traiter désormais,
- la mise en exergue des données relevant du *domaine « social-sociétal »*,
- la considération plus nette de l'action sportive à *la loupe de l'économique*.

La question est donc de savoir dans quelle mesure les « répondants » au questionnaire ont manifesté de l'intérêt par rapport aux 3 objectifs ci dessus.

A. Ecologie et Environnement.

* Les transports : c'est le point le plus souvent abordé, qu'il s'agisse du covoiturage, des liaisons douces, de la marche, des transports en commun, des minibus, etc .

La crainte, tout de même assez ténue, rejoint la problématique de la pérennité des pratiques

* La gestion des déchets sportifs et périsportifs.

Ce point, à un degré moindre toutefois, est aussi évoqué en citant quelques données à valeur d'exemple qui révèlent de la « bonne pratique ».

B. Le « social - sociétal »

Cet aspect est le plus souvent traité sous la forme de l'apport de la Vie Associative dans le domaine globalisé du « social - sociétal ». Le « faire société », le « faire sens », le faire « lien

social » ne semblent pas faire l'objet d'une appropriation langagière par le mouvement sportif essonnien.

Par contre, la Vie Associative est donnée comme un acteur incontournable de la vie sociale, notamment par la formation à la citoyenneté qu'elle sous tend.

D'où l'intérêt d'une démarche territoriale au plus près des faits de terrain.

Cela peut renvoyer à une autre question : celle de la désignation de l'espace qui favorise l'accès à la citoyenneté et le sentiment d'appartenance à un espace commun.

Il paraît, en dernière analyse, important de ressituer l'action sportive au sein de la société.

C. Le volet économique.

Peu de choses ont été dites à ce sujet si ce n'est par une déclinaison du volet emploi formation.

C'est ainsi que l'emploi sportif devrait être pensé comme davantage mutualisable entre les associations, ce qui présuppose l'émergence d'une culture de la transversalité dans le mouvement sportif et une formation à cela.

Certains dispositifs, comme la VAE, sont assez mal connus tant leur complexité peut dissuader de tout approfondissement.

Il paraît également difficile de définir des emplois « durables », qui correspondent à de vrais métiers, sans un volontarisme d'Etat à ce niveau

Il ressort enfin de cet exposé de données que :

- certaines réponses, pourtant attendues, ne sont pas venues, comme la réparation du matériel plutôt que sa mise au rebut, le recyclage de ce qui ne peut plus servir, l'ouverture de chantiers de remise à niveau de la nature,
- la réflexion sur la spécificité sportive, même à partir d'une information restreinte et contrainte, est toujours possible, alors que celle qui porterait uniquement sur la transversalité et sur l'interdisciplinarité peut difficilement être portée sur un ordre du jour programmatique ou de simple agenda,
- la culture sportive, pour ce qui est du D D, demeure à un niveau d'intérêt qu'il faut bien, dans l'Essonne, qualifier de « bas ».

Le questionnement des participants. :

Comment se fait-il que les *initiatives fédérales prises pour le D D*, qui se rencontrent pourtant sur certains territoires essonniers, ne soient pas *portées à la connaissance du grand public et /ou, simplement, répertoriées ?*

A partir de *quel niveau quantitatif* de réponses à un questionnaire, peut-on déclarer une crédibilité?

La « *famille sportive* » qui s'est sentie *la plus concernée est celle qui se range dans le champ des Activités Sportives de Nature*. Toutes les composantes du Sport ne devraient-elles pas se sentir concernées ?

Quel est la pertinence de l'emploi du vocable de *gouvernance du sport* quand les enjeux économiques ne sont pas clairs pour certaines disciplines sportives, quand les niveaux de pratique ne sont pas déclinés ?

II. L'outil A D E R E.

Jean Jacques Lacavalerie, de l'UFOLEP Essonne, présente l'outil mis au point par le niveau national de l'UFOLEP. Il est assisté par M.Arnaud Rizzo, agent de développement départemental de l'UFOLEP Essonne.

D'entrée de jeu, l'outil est présenté comme consubstantiel des 6 défis retenus par l'UFOLEP dans ses objectifs fédéraux, à savoir :

- Education, formation, communication.
- Développement Durable et manifestations sportives.
- Nouvelle Gouvernance
- Transports et Economies d'énergie.
- Sport et Santé.
- Place de l'anticipation.(quid de l'intergénérationnel, par exemple ?)

Arnaud Rizzo présente ensuite l'outil de développement de la politique fédérale, qui n'apparaît en rien déconnecté des déclinaisons programmatiques de l'UFOLEP. Son autonomie doit être en conséquence considérée comme faible, même si le rayonnement qu'il connaît au niveau des différentes instances nationales peut parfois le faire considérer en externe comme un instrument de communication « haut débit ».

Cet outil, qui répertorie rien de moins que 184 questions, a été conçu pour les manifestations organisées par l'UFOLEP mais il est vrai qu'il peut servir, après les adaptations nécessaires, de guide organisationnel pour toutes les disciplines.

Le questionnement des participants.

Quelle part doit-on encore laisser *au hasard, au bon sens*, dans l'organisation de manifestations locales, qui ne sont pas régies par une norme généraliste ?

Faut-il *tout codifier* en matière de D D ? Faut-il absolument pouvoir disposer de modèles, même s'il est communément admis qu'il faut de plus en plus pouvoir disposer d'un cahier des charges quand on présente des dossiers aux collectivités locales ou aux autorités disposant d'un pouvoir réglementaire? Jusqu'où étendre désormais la notion de sécurité ?

Comment se situe le mouvement sportif essonnien par rapport *aux Grenelle 1 et 2 de l'Environnement*, qui comportent une partie dédiée au D D et par rapport au programme « *Natura 2000* », aux inflexions plus environnementales?

Quelles modifications comportementales sont observables, au niveau des faits de terrain, en Essonne dans le domaine du Sport (préconisations, expérimentations, etc ?) pour un meilleur D D possible ?

Comment rattraper le « *retard français* », qui date désormais de quelque 10ans, par rapport à certains pays européens, dans le domaine environnemental ?

L'évolution sociétale entraîne des mutations dans le comportement *des jeunes générations*. Ne peut-on les lire, dans l'Essonne, qu'à travers les modifications d'un environnement devenu plus urbain ? Les a-t-on caractérisées afin de pouvoir donner un sens juste aux politiques publiques qui ont à connaître du D D (prise de conscience et prise de responsabilité) ?

Est-on suffisamment formé à *la gestion de la complexité dans le mouvement sportif* ?

III. Sports de Nature, vision territoriale et communauté d'intérêt

Michel Le Rouzic, Président du Comité Départemental de Cyclotourisme, après avoir rappelé les 8 items en fonction desquels le CNOSF envisage son action depuis 2008 pour ce qui est du D D, expose certains points susceptibles de nourrir une vision départementale.

Son propos se construit autour :

- du positionnement des *activités sportives de nature dans une culture du D D*, notamment en s'appliquant, au niveau associatif, à dresser **son bilan carbone**,
- de *l'association du Sport de Nature aux procédures de consultation* mises en place par les décideurs, en matière d'aménagement du territoire,
- de l'importance, pour le développement des Sports de Nature, d'une définition cadre *de la territorialité*, qu'il s'agisse du fonctionnement ou de l'investissement.

Cette triple exigence, exprimée par des préconisations concrètes, rejoint certaines préoccupations qui se sont exprimées lors des 3^{èmes} Assises départementales du Sport en 2010.

Elle peut se résumer comme suit :

- * Faire franchir une étape décisive à la CDESI de l'Essonne, en la faisant passer de l'inscription structurelle née en 2010 à une phase opérationnelle.
- * Pérenniser les lieux de pratique des sports de nature dans leur diversité et leur compatibilité avec les schémas d'aménagement du territoire existants.
- * Construire l'avenir en prévoyant des aménagements aptes à satisfaire des pratiques multi-usages (travail- loisir- sport), comme les liaisons douces et les pistes cyclables et se donner les moyens de les maintenir en état de servir.

Le questionnement des participants :

Il a essentiellement ciblé les conditions de l'établissement d'un bilan carbone.

Voici quelques questions qui illustrent la nature des questions posées :

Combien de temps faut-il pour établir, au niveau du sport départemental organisateur de manifestations, un bilan carbone ?

Combien de temps a demandé l'établissement d'un tel bilan par les fédérations sportives, certaines ayant eu recours à un cabinet d'expert ?

Faut-il, absolument, lancer un bénévolat déjà submergé par les contraintes mêmes de son activité sportive dans des approfondissements de ce type et, si oui, sur les bases de quel principe de causalité ?

Une étude de ce type peut elle peser à court-moyen terme sur la façon de pratiquer ?

Conclusion :

Ce temps d'information formation a permis de procéder à un listage de questions, tantôt redondantes avec ce qui s'est dit lors des 3^{èmes} Assises, tantôt venant en complément.

Il ne faut pas toutefois se « payer de mots » car l'état mental qui apparaît au regard du concept de Développement Durable, à travers le questionnaire comme à travers cette séquence dédiée, ne semble pas constituer la priorité des pratiquants sportifs.

Ce concept demande donc à être davantage « **sécularisé** » **au niveau des territoires**. Ensuite, le mouvement associatif, localement entraîné, suivra.

Le processus à privilégier semble donc relever d'une pédagogie régulière et non pas de quelque surcroît communicationnel et /ou émotionnel, inspiré, ici ou là, par les circonstances.

Compte rendu établi par Gérard Courtal